

Bureau du 14 janvier 2008

Décision n° B-2008-5810

commune (s) : Saint Priest

objet : **Acquisition d'un immeuble situé rue Jules Verne et appartenant aux consorts Payet**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de l'aménagement de la rue Jules Verne à Saint Priest, la Communauté urbaine doit acquérir une parcelle de terrain nu, libre de toute location ou occupation, d'une superficie de 133 mètres carrés à détacher d'une parcelle cadastrée sous le numéro 54 de la section BN, appartenant aux consorts Payet.

Aux termes du compromis présenté au Bureau, les consorts Payet céderaient leur bien au prix de :

- 70 € le mètre carré pour la partie de terrain à usage de chemin privé (20 mètres carrés),
- 140 € le mètre carré pour le reste de la parcelle (113 mètres carrés).

La Communauté urbaine ferait procéder, à sa charge, au déplacement du compteur d'eau sur la nouvelle limite de propriété.

Ces travaux sont estimés à 7 000 €, les frais de document d'arpentage à 124,34 € et les frais d'actes notariés sont estimés à 1 100 € ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis d'acquisition d'un immeuble situé rue Jules Verne à Saint Priest et appartenant aux consorts Payet.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'opération de programme n° 1067 à individualiser.

4° - Le montant à payer en 2008 sera imputé sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 17 220 € pour l'acquisition, de 1 100 € pour les frais estimés d'actes notariés, de 7 000 € TTC pour les travaux - compte 615 238 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,